

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.611.020.1 DU 15 JUILLET 1991

Balance à équilibre automatique TESTUT modèle J757 à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 89.2.14.629.1.3 du 5 juin 1989 (1) et n° 90.1.20.629.1.3 du 8 juin 1990 (2) relatives aux balances poids-prix TESTUT modèle J617.

CARACTERISTIQUES

La balance à équilibre automatique à indication du poids et du prix TESTUT, modèle J757, faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle J617 ayant fait l'objet des décisions précitées par l'adjonction d'un dispositif imprimeur délivrant optionnellement des tickets autocollants et par la modification de la partie inférieure du carter de la balance permettant son ouverture par basculement de sa partie su-

périeure en vue de l'alimentation de ce nouveau dispositif imprimeur.

La balance TESTUT, modèle J757, est équipée d'un dispositif de détection de l'état d'ouverture ou de fermeture du carter qui interdit le fonctionnement de la balance lorsqu'il détecte que le carter n'est pas verrouillé dans la position fermée.

La balance TESTUT, modèle J757, peut fonctionner soit en mode isolé, soit en mode connecté à d'autres balances modèles J757 ou J617 pour former un système TESTUT, modèle 757, faisant l'objet de la décision n° 91.00.612.005.1 du 15 juillet 1991 (3).

Les autres caractéristiques métrologiques de la balance demeurent inchangées.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION

La balance TESTUT, modèle J757, ne peut être utilisée que lorsque le carter de la balance est verrouillé en position fermée par le dispositif prévu à cet effet.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

La balance doit toujours être installée horizontalement, mise de niveau sur une base stable. Elle est disposée de telle sorte que l'acheteur puisse facilement se rendre compte du résultat de la pesée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les indications de la portée maximale, de la portée minimale, de l'échelon de vérification doivent figurer à proximité des résultats de pesage.

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1989, page 767.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 947.

(3) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 836

Les indications suivantes sont également portées sur la plaque d'identification :

- la marque de la société TESTUT : T62 ;
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument ;
- les caractéristiques métrologiques et la classe de précision.

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention :

**"INTERDIT POUR LA REALISATION
DE PREEMBALLAGES
HORS DE LA PRESENCE DU PUBLIC"**

doit figurer à proximité des résultats de pesage et sur la plaque d'identification de la balance.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

REMARQUE

Les balances TESTUT modèle J757 objet de la présente décision peuvent être commercialisées sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité limitée au 7 juin 2000.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographies n^{os} 5541-1 et 2.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

NOTICE DESCRIPTIVE

**Balances à équilibre automatique TESTUT
modèle J757
à indication du poids et du prix**

1) FONCTIONS PRINCIPALES

- Détermination du poids.
- Introduction, effacement, blocage et rappel du prix unitaire.
- Détermination du prix à payer.
- Mise à zéro automatique à la mise sous tension après contrôle visuel des afficheurs (chiffres, virgules et voyants).
- Maintien automatique de zéro.
- Tarage semi-automatique.
- Impression du poids, du prix unitaire, du prix à payer.
- Addition, soustraction d'articles non pesés.
- Annulation de la dernière transaction.

et par programmation :

- Effacement de la tare (automatique ou non après une pesée nette non nulle).
- Stabilité renforcée.
- Introduction du prix unitaire en francs ou centimes.
- Blocage du clavier.
- Mémorisation de 999 appels-prix dont 30 peuvent être rappelés directement.
- Impression d'un ticket par transaction.
- Impression d'un ticket supplémentaire de gestion.
- Impression d'étiquettes auto-collantes.
- Calcul du rendu monnaie.
- Impression d'une ligne d'en-tête.

- Impression des totaux.
- Impression d'un numéro de balance.
- Impression de la date.
- Réglage du contraste de l'imprimante.
- Impression du code barre.
- Validation du fonctionnement de l'imprimante d'étiquettes auto-collantes.

2) AFFICHAGES ET VISUALISATIONS

- Double affichage des trois indications principales (poids, prix unitaire, prix à payer) sur afficheurs du type 7 segments fluorescents.
- Indication du centrage du zéro au quart d'échelon par allumage des 4 segments inférieurs du chiffre le plus à gauche de l'afficheur poids.
- Indication de la mise en œuvre du dispositif de tare par allumage du voyant "NET".
- Affichage du signe - devant l'affichage d'un poids net négatif (entre zéro net et moins la valeur de tare).
- Affichage de tous les segments supérieurs en cas de dépassement de $\text{Max} + 9 d_1$.
- Affichage de tous les segments inférieurs en cas de résultat inférieur à $- 1/2 d_1$.
- Affichage d'informations servant de guide à l'opérateur sur un afficheur secondaire de type alphanumérique situé côté utilisateur.
- Affichage de "nP", du signe "moins" et du nombre d'articles non pesés dans l'afficheur poids.
- Affichage du prix unitaire des articles non pesés dans l'afficheur prix unitaire.
- Affichage du prix total de ces articles dans l'afficheur prix à payer.
- Indication d'une mémorisation en cours pour chaque vendeur par allumage de deux diodes repérées respectivement par V_1 et V_2 .



MODES DE FONCTIONNEMENT

Options		
Autocollant	Ticket unitaire	Fonctionnement
Non	Oui/Non	Imprimante à bande seule
Oui	Oui	1 ticket autocollant à chaque pesée
Oui	Non	1 ticket comportant tous les enregistrements est délivré sur l'imprimante standard. 1 ticket autocollant donne uniquement le total

3) COMMANDES

- Interrupteur de mise sous tension situé sous le carter côté gauche.
- Interrupteur commandant le changement d'étendue de mesure situé sur la face droite.
- Clé permettant de passer en mode programmation située sur la face droite.
- Touches :
 - 10 touches numériques de 0 à 9 et une touche pour la virgule
 - 30 touches d'appels-prix directs
 - Touche C de correction
 - Touche T de mise en œuvre du dispositif de tare

- Touche PLU de blocage ou rappel unitaire
- Touche -/an de soustraction d'articles non pesés
d'annulation de la dernière transaction (en appuyant deux fois)
- Touche X de multiplication de prix unitaire d'articles non pesés
- Touche \uparrow d'avance papier
- Touche * d'impression du total
- Touche + d'addition d'articles non pesés
- Touche V_1 d'enregistrement d'une pesée
- Une autre série $\uparrow * + V_2$:
pour le 2ème vendeur



■ N° 5541-1
BALANCE POIDS-PRIX TESTUT J757





■ N° 5541-2
BALANCE POIDS-PRIX TESTUT J757

